



CS_2023_24

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, à neuf heures trente, se sont réunis Salle des Loisirs de PANNECÉ, sur convocation adressée le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL et Pierre LAUDEN ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. CAUDAL*) et Patrick BERNIER (*pouvoir reçu de M. PRIN*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER, Armel VION et Stanislas BOMME ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jacques PRAUD, Jean-Michel CLAUDE, Éric LUCAS et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. TAILLANDIER*) et Didier BROUSSARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN (*pouvoir reçu de M. BELLANGER*), Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de M. KAMLI*) et Denis THIBAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CLAUDE

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 32

Votants : 37

Pouvoirs : 5

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yoann DORNER et Yves TAILLANDIER (*pouvoir donné à M. MILLET*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick PRIN (*pouvoir donné à M. BERNIER*), Cédric BIDON, Claude CAUDAL (*pouvoir donné à M. BRARD*), Yvan THERY, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Paul SEZESTRE et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : M. Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à M. DABIN*), Thierry GRASSINEAU, Hervé CREMET, Jean-Guy CORNU, Pascal PAILLARD, Youssef KAMLI (*pouvoir donné à M. LAUNAY*) et Vincent YVON.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il appartient au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

A la suite de la création intervenue, il convient de mettre à jour les données du tableau des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

Cadres d'emplois	Cat	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Durée temps travail
Emplois fonctionnels					
		Directeur Général d'un établissement public local assimilé à une commune de 40 000 habitants à 80 000 habitants	1	1	TC
Filière administrative					
Attachés	A	Attaché principal	2	2	TC
		Attaché	4	4	TC
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	TC
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	3	TC
		Rédacteur	2	2	TC
Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4	4	TC
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	0	0	TC
		Adjoint administratif	0	0	TC
Adjoints administratifs ou rédacteur		Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou grade de rédacteur	1	0	TC
Filière technique					
Ingénieurs en chef	A	Ingénieur en chef	1	0	TC
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	3	3	TC
		Ingénieur	10	9	TC
	A	Ingénieur principal ou Ingénieur en chef	1	0	TC
Techniciens	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	3	TC
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	2	TC
		Technicien	2	1	TC
		Technicien ou technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
Total			42	34*	

* 34 postes pourvus représentant 32.8 postes Equivalent Temps Plein (ETP)

* Postes pourvus par des agents contractuels : 1 poste de rédacteur, 6 postes d'ingénieurs, 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe et 1 poste de technicien

Emploi non permanent – contrat de projet

Cadres d'emplois	Cat	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Durée temps travail
Ingénieur	A	Ingénieur – contrat de projet	1	1	TC

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,

**Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu le tableau ci-dessus,**

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

- d'APPROUVER le tableau des emplois permanents tel que mis à jour ci-dessus,**
- de PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget.**

.....
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BRARD



CS_2023_24

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 13/04/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 13/04/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.